

suva

2022

Rapport TCFD

Avant-propos et contexte

Le développement durable est profondément ancré dans le modèle d'affaires de l'assurance sociale qu'est la Suva: prévenir les accidents et les maladies professionnelles, renforcer l'industrie et l'artisanat suisses. La Suva s'engage sur un plan à la fois sociétal et économique, mais aussi écologique. La stratégie de développement durable de la Suva intègre également le changement climatique. S'alignant sur l'accord de Paris, elle entend contribuer à la transition vers une économie respectueuse du climat. Elle a donc inscrit la réduction progressive de ses gaz à effet de serre à zéro émission nette d'ici à 2050 dans ses objectifs stratégiques à l'échelle de l'entreprise, et adopté, au cours de l'exercice sous revue, une stratégie climat pour les placements de capitaux.

Dans le cadre de sa stratégie climat, la Suva soutient aussi l'amélioration de la transparence des rapports établis concernant les conséquences du changement climatique. Le présent rapport montre les répercussions du changement climatique sur l'activité de la Suva ainsi que l'impact de la Suva sur le changement climatique.

Objectifs du TCFD

Le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (Task Force on Climate-related Financial Disclosures, TCFD) vise à établir un système commun d'information sur le climat, reconnu au niveau international, ainsi qu'une approche globale d'évaluation, de gestion et de communication des risques climatiques pour les entreprises et les organisations. L'objectif ainsi poursuivi est d'accroître la transparence concernant l'impact financier des risques et opportunités climat sur les entreprises et les organisations, d'encourager la responsabilisation de ces dernières face aux défis du changement climatique et de fournir des outils d'aide à la décision pour les investisseurs. Comme en a décidé la Confédération, les grandes entreprises seront tenues de publier leurs risques climatiques selon le TCFD à partir de 2024.

Contenu et structure du rapport TCFD

Le présent rapport aborde les éléments clés des recommandations TCFD (voir fig. 1).

Il résume notre compréhension de l'impact potentiel des risques climatiques sur nos activités d'assurance et d'investissement et évalue la résilience de notre stratégie face au changement climatique. Il présente en outre l'ancrage organisationnel du climat et de la durabilité, notre stratégie climat assortie des objectifs et indicateurs correspondants, ainsi que nos processus de gestion des risques climatiques.

Éléments clés des recommandations TCFD

Gouvernance

Gouvernance de l'entreprise face aux risques et opportunités climat

Stratégie

Impact réel et potentiel des risques et opportunités climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'entreprise

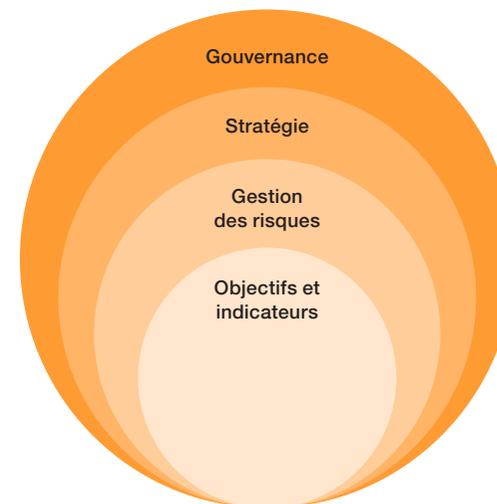
Gestion des risques

Processus de l'entreprise pour l'identification, l'évaluation et la gestion des risques climatiques

Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs utilisés pour évaluer et gérer les risques et opportunités climat pertinents

Fig. 1



Gouvernance

Ancrage des objectifs climatiques et de la stratégie climat par le Conseil de la Suva

Le Conseil de la Suva, composé de représentants et représentantes de la Confédération ainsi que des organisations patronales et syndicales, est l'organe directeur suprême de la Suva.

Le Conseil de la Suva a adopté les objectifs climatiques et la stratégie climat définis pour les placements de capitaux.

La Commission du Conseil de la Suva, responsable de la prise en compte, dans les placements de capitaux, des objectifs climatiques et de la stratégie climat, a ancré ces derniers dans le règlement des placements. Étant également chargée de garantir une gestion des risques appropriée, elle est régulièrement informée sur la situation actuelle de la Suva en matière de risque.

Intégration du développement durable au sein de l'organisation de la Suva

La Direction, organe exécutif suprême sur le plan opérationnel, est chargée de la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise. Les objectifs climatiques de la Suva sont ancrés dans le processus de direction stratégique. La coordination et le pilotage du développement durable sont rattachés au développement de l'entreprise. La mise en œuvre des thématiques du développement durable est placée sous la responsabilité des secteurs et processus concernés (voir chap. 4 Gestion des risques).

Reposant sur une approche des risques hiérarchisée, la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise crée la transparence. Les risques sont identifiés et évalués à intervalles périodiques. Grâce à l'efficacité des contrôles effectués, le système de contrôle interne (SCI), sous-ensemble de la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, permet de réduire les principaux risques des processus d'affaires. Les risques climatiques liés aux

placements de capitaux sont ancrés dans la gestion des risques de la Suva.

Stratégie

Fig. 2

Portefeuille de placements au 31 décembre 2022

Patrimoine: 54,4 milliards de francs
en %



Le changement climatique est l'un des plus grands défis de société pour l'avenir. La Suisse, signataire de l'accord de Paris, s'est engagée à s'aligner sur l'objectif zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050.

C'est en 2018 que la Suva, entreprise de droit public, a pris l'engagement de concrétiser la neutralité carbone dans ses activités. Au cours de l'exercice 2022, l'objectif zéro émission nette a été étendu aux émissions indirectes de gaz à effet de serre issues des placements de capitaux.

Risques et opportunités climat pertinents pour la Suva

Les risques et opportunités climat sont des évolutions pouvant exercer un impact significatif sur l'activité entrepreneuriale, la réputation et la gestion des placements de la Suva (voir fig. 2). Il s'agit, d'une part, des risques de transition, également appelés risques transitoires, qui résultent de la mutation nécessaire vers une économie bas-carbone, mais aussi, d'autre part, des risques phy-

siques directement liés au changement climatique, comme l'augmentation des dommages causés par des périodes de sécheresse ou des intempéries plus fréquentes.

Risques et opportunités climat potentiels résultant des activités directes

En tant qu'assureur-accidents actif en Suisse, la Suva n'est exposée que de manière limitée aux risques climatiques dans le cadre de ses activités directes¹. En Suisse, l'augmentation des intempéries cause surtout des dommages matériels. De même, l'élévation de la température ou des périodes de sécheresse plus fréquentes n'ont eu jusqu'ici qu'une faible influence sur le nombre d'accidents en Suisse. Par ailleurs, aucune opportunité concrètement associée au changement climatique n'a été identifiée pour les activités d'assurance-accidents de la Suva.

Les [placements de capitaux](#) gérés par la Suva pour couvrir les prestations d'assurance sont toutefois potentiellement concernés par les risques climatiques.

Risques et opportunités climat potentiels pour les placements de capitaux

Les entreprises et les émetteurs publics dans lesquels la Suva investit sont exposés à des risques et opportunités tant transitoires que physiques, lesquels peuvent influencer la situation financière des émetteurs et, partant, la valeur du portefeuille de placements de la Suva.

Fig. 3

Risques et opportunités climat potentiels pertinents pour les placements de capitaux*

	Court terme 1-5 ans	Moyen terme 5-10 ans	Long terme > 10 ans
Risques et opportunités climat potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Risque politique (p. ex. hausse des prix du CO₂) - Risque de réputation ± Gagnants et perdants du changement climatique + Capitaux nécessaires au financement de la transition 	<ul style="list-style-type: none"> - Hausse des dommages dus à des risques climatiques physiques graves ± Gagnants et perdants du changement climatique + Hauts capitaux nécessaires au financement de la transition 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte hausse potentielle des dommages dus à des risques climatiques chroniques + Hauts capitaux nécessaires au financement de la transition

* Les opportunités sont symbolisées par le signe +, les risques par le signe -, les risques et opportunités concomitants par le signe ±.

C'est sur la base des risques et opportunités climat recensés par le TCFD² ainsi que des méthodologies et données disponibles sur le marché (voir chap. 4. Modèles et scénarios utilisés pour évaluer les risques climatiques) qu'ont été identifiés les risques et opportunités climat potentiels présentés (voir fig. 3). La distinction entre court et moyen terme a été établie à partir de la stratégie de placement, qui prévoit un cycle de planification de cinq ans.

Risques et opportunités climat à court terme

Pour atteindre les objectifs climatiques de l'accord de Paris, une politique plus ambitieuse est à prévoir dans les années à venir. Il faut s'attendre à ce que des mesures réglementaires et politiques plus strictes soient prises, ce qui entraînera une augmentation des coûts de production dans l'économie. Une hausse rapide et coordonnée des prix des gaz à effet de serre³ par les principales économies nationales entraînerait notamment un choc mondial sur les prix, avec des conséquences économiques négatives à l'avenant.

Le changement climatique ainsi que les lois et l'évolution des comportements s'y rattachant devraient aussi entraîner un changement dans certains secteurs à forte intensité carbone (comme l'industrie automobile, avec le passage aux voitures électriques, ou l'énergie, avec l'abandon des centrales à charbon néfastes pour le climat).

Un risque réglementaire à court terme existe également en Suisse. Diverses lois visant à satisfaire aux engagements pris par la Suisse en vertu de l'accord de Paris sont à l'étude. Dans quelques cantons et communes suisses, des lois qui leur permettront de devancer les délais prévus pour concrétiser l'objectif zéro émission nette ont d'ores et déjà été adoptées par le peuple⁴, ce qui implique aussi une décarbonation rapide du parc bâti sur ces territoires. La sensibilisation du public au changement climatique, en hausse également, se traduit en outre par un accroissement du risque potentiel de réputation pour les entreprises trop peu soucieuses de restreindre leur contribution à la pollution environnementale.

Risques et opportunités climat à moyen et long terme

À moyen terme, il faut s'attendre à une croissance des dommages imputables au changement climatique, qui peuvent s'aggraver sous l'effet de risques chroniques à long terme (p.ex. la hausse de la température ou du niveau de la mer). À moyen terme, la transformation de l'économie engendrera également de plus en plus de gagnants et de perdants. Pour les placements financiers, la transformation de l'économie ouvre également de nouvelles possibilités de placement, car elle nécessite des moyens financiers supplémentaires considérables à court, moyen et long terme.

Modèles et scénarios utilisés pour évaluer les risques climatiques

L'incidence financière potentielle des risques climatiques identifiés sur les placements financiers a été calculée en utilisant les modèles climatiques et d'évaluation intégrés du Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (Network for Greening the Financial System, NGFS)⁵. Les modèles NGFS sont des modèles macroéconomiques illustrant les risques climatiques sous un angle économique global et les traduisant sous la forme de risques de marché (risque d'intérêt, risque de marché boursier). Les résultats peuvent, par conséquent, être directement intégrés dans les modèles de risque existants de la Suva pour le calcul du capital nécessaire.

Étant donné la difficulté à estimer l'évolution des risques climatiques et, en particulier, les réponses politiques au changement climatique, différents scénarios climatiques ont été utilisés pour évaluer l'impact potentiel sur les placements financiers. Une distinction est faite entre scénarios ordonnés et désordonnés, ainsi qu'entre différentes augmentations de la hausse de température attendue, comme le montre la fig. 4.

Évaluation des risques et opportunités climat pour la Suva

L'évaluation des risques climatiques à l'aide des modèles NGFS montre que, dans les quatre scénarios analysés, les risques climatiques se situent dans les limites des risques de marché supposés pour les placements financiers⁶. La Suva part en outre du principe que les risques et opportunités climat à prévoir à court terme, notamment, sont déjà majoritairement pris en compte dans les évaluations des actifs⁷. De ce point de vue, les risques climatiques non encore comptabilisés dans les prix du marché des placements financiers ne constituent pas de risque matériel pour la Suva.

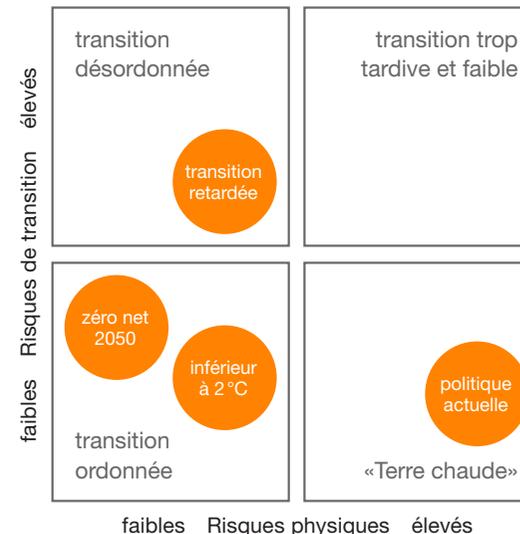
Le risque principal émane d'une possible introduction coordonnée à l'échelle mondiale de prix du CO₂ élevés à court terme. Dans la situation économique actuelle, où les prix de l'énergie sont déjà élevés, nous estimons toutefois que ce risque à court terme est peu probable. Les risques physiques et transitoires à moyen et long terme se situent tous nettement en dessous des risques de marché sur lesquels repose notre stratégie de placement. La Suva continue, par conséquent, à mettre résolument en œuvre les mesures prévues dans la stratégie climat actuelle pour atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici à 2050.

L'approche d'investissement active de la Suva et les mesures définies dans la stratégie climat dans le cadre du financement de la transition (voir paragraphe Implications du changement climatique pour la stratégie de la Suva) permettent également de valoriser les opportunités offertes par le changement climatique. Cela passe par la sélection d'entreprises qui présentent les prémisses nécessaires en matière de risques climatiques et par des investissements dans la transition vers une économie à bilan carbone neutre.

La stratégie climat adoptée en 2022 permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre du portefeuille de placements ainsi que les risques afférents au cours des prochaines années. La stratégie climat, qui se penche également sur la responsabilité sociale de la Suva concernant la question climatique, réduit le risque de réputation potentiel.

Les risques transitoires et physiques tant pour les activités d'assurance-accidents que pour les activités directes de la Suva ne sont pas jugés matériels. Certains risques potentiels, comme une hausse des cas de maladies professionnelles en raison d'une élévation de la température estivale et une augmentation du nombre d'accidents due à des intempéries plus fréquentes, ne peuvent être exclus à moyen et long terme. Ces évolutions, qui interviennent

Fig. 4



Scénarios climatiques utilisés⁸

Le scénario **zéro net 2050** vise à ramener les émissions de gaz à effet de serre à zéro émission nette d'ici à 2050 grâce à des innovations et en appliquant des mesures climatiques strictes pour limiter le réchauffement climatique global à 1,5°C.

Le scénario **inférieur à 2°C** vise à limiter le réchauffement global à un niveau inférieur à 2°C avec une probabilité de 67 % en se basant sur un renforcement progressif de la politique climatique.

La **transition retardée** suppose que les émissions ne diminueront pas d'ici à 2030 et que des mesures politiques plus strictes seront donc nécessaires à partir de 2030 pour limiter le réchauffement à un niveau inférieur à 2°C avec des risques de transition plus élevés à l'avenir.

Le scénario **politique actuelle** recouvre l'ensemble des lois et mesures déjà mises en œuvre dans la politique actuelle, sans renforcement supplémentaire, et conduisant à une «Terre chaude» avec des températures nettement plus élevées.

toutefois progressivement, sont prises en compte dans le calcul annuel des primes.

Implications du changement climatique pour la stratégie de la Suva

La Suva s'engage à respecter différents critères écologiques, économiques et sociaux. La durabilité dans ces trois dimensions et la réduction graduelle à zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050 font partie de ses objectifs stratégiques. Outre les émissions directes de l'entreprise, l'objectif zéro émission nette inclut également les émissions financées à travers les [placements de capitaux](#).

La stratégie établie pour atteindre les nouveaux objectifs climatiques définis a été ancrée dans la stratégie de placement de la Suva au cours de l'exercice sous revue. Celle-ci repose sur les trois piliers de l'engagement, de la gestion des risques climatiques ainsi que des investissements à impact. La stratégie climat de la Suva vise à produire un impact dans l'économie réelle et mise avant tout sur un désinvestissement pur en cas d'échec du dialogue mené avec les entreprises concernées dans le cadre de l'engagement.

La pratique d'un engagement plus intensif permettra d'influencer le comportement des entreprises investies pour atteindre l'objectif zéro émission nette. La gestion des risques climatiques comprend, outre leur évaluation selon les recommandations du TCFD, l'intégration des risques climatiques dans les décisions d'investissement. Les investissements à impact visent à produire un effet positif et mesurable pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'économie réelle.

Dans le domaine notamment de l'[immobilier](#) direct, sur lequel la Suva a une influence directe, les critères de durabilité sont systématiquement pris en compte. Cette méthode permet de garantir la valeur des biens-fonds

à long terme et de moderniser le portefeuille immobilier. Une première trajectoire de réduction des émissions de CO₂ avait déjà été définie en 2015 pour l'immobilier direct. La planification des rénovations de l'enveloppe des bâtiments et du remplacement des systèmes de chauffage a été revue l'an dernier afin d'atteindre les nouveaux objectifs fixés en la matière.

Extrait des activités de la Suva en faveur du climat



Exemplarité Énergie et Climat. La Suva est le premier signataire de la nouvelle convention conclue avec la Confédération sur les flux financiers respectueux du climat. Cette convention a pour but de communiquer en toute transparence sur les objectifs et progrès accomplis pour concrétiser l'accord de Paris dans le domaine des placements de capitaux et de servir de modèle à d'autres entreprises et organisations.

[Exemplarité Énergie et Climat](#)

Sortie du charbon. Réduire la production mondiale d'électricité à partir du charbon est l'une des mesures les plus urgentes pour atteindre l'objectif de 1,5°C⁹. Dans le cadre des mesures de réduction des risques climatiques, la Suva a ainsi décidé de ne pas investir dans des entreprises affichant plus de 30 % de chiffre d'affaires issu de centrales à charbon.

Engagement. La Suva est désormais membre de Climate Action 100+, et elle a mené, dans le cadre de son adhésion à l'Association Suisse pour des investissements responsables (ASIR), un processus d'engagement pro-climat avec des entreprises sélectionnées. Les 169 entreprises qui s'engagent ainsi pour le climat couvrent près de 39 % des émissions de gaz à effet de serre liées aux placements financiers. Parmi les bons résultats: 75 % (124) de ces entreprises se sont engagées à atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici à 2050, contre seulement cinq d'entre elles en 2017.

Investissements à impact. La Suva a constitué un portefeuille de 645 millions de francs en obligations vertes. En 2022, ces dernières ont permis d'éviter quelque 150 000 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre.

Construction durable. Les nouveaux bâtiments tiennent compte des critères environnementaux et d'efficacité énergétique.

Un nouveau pavillon innovant en bois certifié Minergie-P, construit pour agrandir la clinique de réadaptation de Sion, utilise le photovoltaïque, l'énergie solaire thermique et une pompe à chaleur eau-eau. Ce bâtiment, doté de 23 chambres, a été réalisé avec des éléments en bois garantissant un usage respectueux des ressources. Les matériaux naturels utilisés dans l'aménagement intérieur contribuent à la qualité du climat ambiant et apportent une part de confort supplémentaire pour les patients et patientes.

Photovoltaïque. La Suva a aussi progressé en ce qui concerne l'implantation d'installations photovoltaïques. En 2022, nous avons produit 1290 MWh d'électricité durable, soit presque sept fois plus qu'en 2018.

Gestion des risques

Gestion des risques de la Suva

La Suva dispose d'un système de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise (Enterprise Risk Management, ERM). L'ERM est intégré dans les processus de direction existants et repose sur une approche hiérarchisée des risques. Il vise les risques qui sont jugés importants pour l'ensemble de l'entreprise et peuvent avoir un impact négatif sur la réalisation des objectifs de cette dernière. Les risques sont identifiés, évalués et surveillés à intervalles périodiques. Grâce à l'efficacité des contrôles effectués, le système de contrôle interne (SCI), sous-ensemble de la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, permet de réduire les principaux risques des processus d'affaires.

Le secteur risk management établit un compte rendu périodique des risques actuels à l'attention du groupe stratégique ainsi que de la Direction et de la Commission du Conseil de la Suva.

Conformément à la stratégie climat, les risques climatiques sont intégrés dans le processus de gestion des risques de la Suva et font l'objet d'une surveillance permanente.

Processus d'identification et d'évaluation des risques climatiques

La matérialité des risques climatiques est évaluée chaque année par le service durabilité.

Pour les placements de capitaux, l'évaluation des risques climatiques est intégrée dans les processus de placement, comme le prévoit la stratégie climat, avec une mise à jour annuelle de l'évaluation des risques climatiques et un rapport à l'attention des organes internes. Les risques réglementaires sont placés sous la surveillance systématique des affaires publiques de la Suva dans le cadre du monitoring des thèmes et des processus législatifs.

L'évaluation des risques climatiques est également soumise à la Direction et aux organes de surveillance de la Suva par le biais du rapport annuel TCFD.

Intégration des risques climatiques dans la gestion des risques de la Suva

Les risques climatiques potentiels dans le domaine des placements financiers sont décrits, régulièrement vérifiés et documentés dans le processus ERM. L'évaluation est effectuée par la division placements financiers, puis elle est contrôlée par la division comptabilité d'entreprise et controlling et fait l'objet d'un rapport à l'attention des organes compétents.

Objectifs et indicateurs

Fig. 5

Émissions de gaz à effet de serre de la Suva

Domaine	Unité de mesure	2022		
		Émissions GES directes	Émissions GES indirectes liées à la consommation d'énergie	Autres émissions GES indirectes
Entreprise	Milliers de tonnes CO ₂ e	1,9	0,5	2,6
Placements immobiliers directs ¹³	Milliers de tonnes CO ₂ e	8,5	3,0	–
Placements financiers (actions et emprunts d'entreprises cotés) ¹⁴	Émissions directes et indirectes financées en milliers de tonnes CO ₂ e	–	–	2225,5
Total	Milliers de tonnes CO ₂ e	10,5	3,6	2228,1

CO₂e = équivalent CO₂¹⁵

La Suva publie, sur la base des objectifs climatiques, les émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise et les émissions de gaz à effet de serre directement issues des placements immobiliers directs gérés par la Suva ainsi que des actions et des emprunts d'entreprises cotés pour ses placements financiers (voir fig. 5).

Entreprise

En adaptant son comportement, la Suva peut influencer directement les émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise. Grâce à des mesures globales, nous les avons d'ores et déjà réduites de 20 % par rapport à 2019.

Placements immobiliers directs

Pour ce qui est des placements immobiliers gérés en propre, les émissions de gaz à effet de serre sont également pilotées directement par la Suva, conformément à la stratégie immobilière et aux plans d'entretien établis, et s'élèvent à 16,2 kg par mètre carré de surface de référence énergétique.

Placements financiers

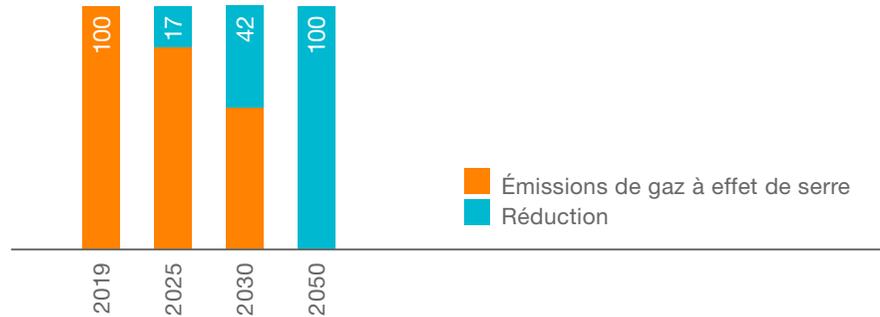
Les émissions de gaz à effet de serre des placements financiers se réfèrent aux émissions de gaz à effet de serre des entreprises dans lesquelles la Suva investit. Le calcul se fait sur la base des émissions de gaz à effet de serre rapportées par les entreprises ou estimées par notre fournisseur de données ISS ESG et inclut, outre les émissions de CO₂, les autres gaz ayant aussi une incidence sur le climat selon le Greenhouse Gas Protocol. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre est sujet à incertitudes en raison de l'imprécision des données estimées et du manque d'exhaustivité des rapports établis. Conformément au Greenhouse Gas Protocol, les émissions de gaz à effet de serre des placements financiers sont incluses dans les émissions indirectes¹⁰.

L'empreinte carbone des placements financiers s'établit en 2022 à 93 tonnes de CO₂e par million de francs d'investissement¹¹. L'intensité des gaz à effet de serre produits par les placements financiers est de 148 tonnes de CO₂e par million de francs de chiffre d'affaires¹².

D'autres chiffres sur les émissions de gaz à effet de serre sont disponibles sur le site de la Suva. [Plus →](#)

Fig. 6

Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre
en %



Objectifs de pilotage des risques et opportunités climat

La Suva vise une réduction progressive des émissions de gaz à effet de serre liées à ses placements de capitaux à zéro émission nette d’ici à 2050, comme l’illustre la fig. 6.

L’objectif général que poursuit la stratégie climat est la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Suva à zéro net d’ici à 2050 et un alignement sur l’objectif de limitation de l’élévation de la température à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. En harmonie avec l’objectif de réduction des gaz à effet de serre de la Suisse¹⁶, la Suva s’est fixé pour objectif intermédiaire une réduction de 17 % des émissions directes de gaz à effet de serre¹⁷ d’ici à 2025 pour les catégories d’actifs en actions, obligations d’entreprises et placements immobiliers, et de 42 % d’ici à 2030 en comparaison avec l’année de référence 2019. Pour les autres catégories d’actifs (emprunts d’État, opérations de crédit, placements alternatifs), pour lesquelles l’absence de méthodologies de mesure suffi-

santes empêche encore de fixer des objectifs concrets de réduction des émissions de gaz à effet de serre, des mesures ad hoc seront également définies dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie climat. Des investissements ayant un impact positif sur le climat sont notamment déjà prévus dans ces catégories d’actifs.

La pratique d’un engagement plus intensif permettra d’influencer le comportement des entreprises investies pour atteindre l’objectif zéro émission nette. La stratégie climat prévoit de pratiquer, d’ici à 2025, un engagement actif auprès des entreprises investies et responsables ensemble d’au moins 65 % des émissions de gaz à effet de serre liées aux catégories d’actifs en actions et obligations d’entreprises. Elle implique également un engagement direct auprès des gestionnaires d’actifs externes, qui gèrent une sélection de placements de la Suva.

Les investissements à impact réalisés par la Suva visent à produire un effet positif et mesurable pour réduire les

émissions de gaz à effet de serre dans l’économie réelle. Pour le portefeuille de placement immobilier direct, sous influence immédiate de la Suva, cette dernière a déjà développé une trajectoire de réduction à zéro émission nette.

Dans les domaines des actions, des obligations et des placements alternatifs, la Suva veut cibler les opportunités permettant de soutenir la transition vers une économie à zéro émission nette sur un marché d’investissement en croissance rapide.

D’autres objectifs concernant notre gestion du développement durable figurent sur notre site Internet. [Plus →](#)

Notes de bas de page et impressum

- 1 L'analyse est basée sur les risques et opportunités climat définis par le TCFD (TCFD, [Implementing the Recommendations of the TCFD](#), octobre 2021, pp. 74 ss) et les risques climatiques décrits dans les modèles utilisés.
- 2 TCFD, [Implementing the Recommendations of the TCFD](#), octobre 2021, pp. 74 ss
- 3 Selon les scénarios NGFS, une augmentation rapide des prix du CO₂ à 160 USD par tonne de CO₂ est nécessaire pour atteindre les objectifs climatiques de l'accord de Paris (NGFS, [NGFS Climate Scenarios for central banks and supervisors](#), juin 2021, p. 15).
- 4 Exemples du canton de Bâle-Ville avec un [objectif de zéro émission nette en 2037](#), de la ville de Zurich avec un [objectif de zéro émission nette d'ici à 2040](#), de la ville de Lucerne avec un [objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre liée à l'énergie d'ici à 2040](#)
- 5 Selon le modèle REMIND du NGFS. Des données sur les risques climatiques potentiels à l'échelle de l'entreprise ont été évaluées par différents fournisseurs, mais n'ont pas été acquises en raison d'incertitudes et disparités majeures entre les résultats des différents fournisseurs. De même, les modèles utilisés pour évaluer les risques climatiques sectoriels et nationaux à moyen terme sont trop peu crédibles pour être pris en compte dans la stratégie de placement.
- 6 Le calcul des risques climatiques repose sur une allocation statique et simplifiée de la totalité des actifs sur les dix prochaines années et implique que l'on ne procède à aucun ajustement sur la base des risques potentiels identifiés. Les risques climatiques quantifiés sont comparés aux risques de marché attendus pour la stratégie de placement.
- 7 Le modèle NGFS ne répond pas à la question du degré de corrélation entre les risques climatiques et les risques de marché actuels. En conséquence, il n'est pas possible d'évaluer quantitativement dans quelle mesure les risques climatiques sont inclus dans les prix actuels du marché.
- 8 NGFS, [NGFS Climate Scenarios for central banks and supervisors](#), juin 2021
- 9 Selon l'Agence internationale de l'énergie, la production d'électricité au charbon est responsable d'environ 30 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre et doit être abandonnée d'ici à 2040. Par conséquent, les investissements dans les centrales électriques au charbon sont exposés à un risque transitoire important (IEA, [Phasing Out Unabated Coal](#), octobre 2021).
- 10 Les émissions sont calculées selon le Greenhouse Gas Protocol et classées en catégorie 15.
- 11 L'empreinte carbone des placements financiers de la Suva est calculée en divisant les émissions de scope 1 et de scope 2 liées aux placements de la Suva par la somme des parts détenues par la Suva dans l'ensemble des entreprises figurant dans son portefeuille de placements.
- 12 L'intensité des gaz à effet de serre est calculée à partir des émissions absolues de scope 1 et de scope 2 d'une entreprise par rapport à son chiffre d'affaires, multipliées par la part de capital détenue par la Suva dans cette entreprise et additionnées pour toutes les entreprises figurant dans le portefeuille de placements de la Suva.
- 13 Les émissions ne tiennent pas compte des bâtiments utilisés en propre.
- 14 Les émissions des placements financiers sont calculées sur la base des données ISS. Sont incluses les émissions de gaz à effet de serre indiquées dans les rapports des entreprises ainsi que les émissions estimées par ISS pour les entreprises qui ne publient pas de données. Les calculs sont effectués en utilisant les données d'émission les plus récentes. Il s'agit généralement des chiffres figurant dans les rapports publiés par les entreprises pour l'année précédente. Le calcul est effectué selon la méthodologie de la Net-Zero Asset Owner Alliance et des Swiss Climate Scores. Les émissions de gaz à effet de serre, qui incluent les émissions de scope 1 et de scope 2, sont extrapolées à l'ensemble du portefeuille. Pour les obligations vertes, on utilise les émissions directes rapportées ou estimées des projets financés selon les données S&P.
- 15 CO₂e signifie équivalent en dioxyde de carbone; cette unité de mesure sert à indiquer les effets de différents gaz à effet de serre rejetés dans l'atmosphère, comme le gaz carbonique (CO₂), le méthane, le protoxyde d'azote et autres, sous la forme d'un équivalent de CO₂.
- 16 L'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Suisse selon la Stratégie pour le développement durable 2030 est de 50 % pour la période comprise entre 1990 et 2030. La réduction déjà atteinte en 2019 était de 13 %. En se basant sur l'année de référence 2019, une nouvelle réduction de 42 % sera par conséquent nécessaire d'ici à 2030.
- 17 Les émissions directes de gaz à effet de serre comprennent la part des émissions financées correspondant au scope 1 et au scope 2 pour les entreprises dans lesquelles la Suva investit.

Suva

Communication d'entreprise
Case postale, 6002 Lucerne
Tél. +41 41 419 56 26
medias@suva.ch

Conception, graphisme, production:
Linkgroup SA, Zurich

Référence et téléchargement

1281-22.f
www.suva.ch/1281-22.f

© Suva, juin 2023